



## **Protocole sanitaire dans le cadre de la crise liée à la COVID-19 Mise à jour du 16 novembre 2020**

### **Objectifs :**

- **Eviter la transmission** du COVID\_19 au sein du lycée.
- **Sécuriser** les élèves, les étudiants, les familles et les personnels.

### **Références :**

- **Guide ministériel relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte du COVID-19, année scolaire 2020-2021** (version de novembre 2020).

### **Cible :**

- **Les personnels** du lycée.
- **Les élèves et les étudiants.**
- **Les parents d'élèves et d'étudiants.**
- **Les personnes extérieures** au lycée dès leur entrée au sein de l'établissement.

## **1 - Définition du cadre pédagogique**

**Les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles** suivent leurs cours au lycée avec leurs professeurs.

**Les emplois du temps des classes préparatoires aux grandes écoles** sont modifiés afin d'assurer une répartition homogène des étudiants à la restauration.

**L'enseignement des élèves du secondaire** est organisé de la façon suivante :

- **Un niveau suit les cours à distance** selon le calendrier suivant : semaine 1, les Premières, semaine 2, les Secondes, semaine 3, les Terminales et ainsi de suite.
- **Les emplois du temps sont maintenus y compris** pendant l'enseignement à distance.
- **Les élèves qui ne disposent pas d'ordinateur ou de connexion** ont la possibilité de venir au lycée dans une salle surveillée par les assistants d'éducation ou au CDI. Un ordinateur ou une tablette sera mis à leur disposition.

- **Concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive**, les classes de Terminale sont dédoublées ; pour les Secondes et les Premières, deux classes sont réunies et divisées en trois groupes.

## 2 - Conditions d'accès à l'établissement

Les personnels, les élèves, les étudiants et, plus généralement, toutes les personnes évoluant au sein du lycée **ont l'obligation de :**

- **Prendre leur température avant de se rendre dans l'établissement.** Si la température est supérieure ou égale à 37,8 °C, **il faut rester chez soi**, prévenir le lycée et prendre l'attache de son médecin.

**À noter : en cas de COVID, il est impératif de prévenir le lycée.**

- **Se laver les mains** dès son arrivée au lycée.
- **Porter un masque** : obligatoire pour tous :
  - **À l'intérieur des bâtiments** dès lors que plusieurs personnes sont présentes simultanément dans le même espace.
  - **À l'extérieur des bâtiments.**

**Attention : le masque devra être jeté dans une poubelle.**

**Remarque : le seul endroit où le masque peut être retiré est le restaurant scolaire.** Par conséquent, les élèves et les étudiants ne sont pas autorisés à manger au lycée en dehors du restaurant scolaire.

- **Respecter les gestes barrières** :
  - **Se laver les mains plusieurs fois par jour** à l'eau et au savon pendant trente secondes ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique.
  - **Tousser ou éternuer dans son coude.**
  - **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** ; le jeter immédiatement à la poubelle et se laver les mains à nouveau.
  - **Eviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche.
  - **Ne pas se serrer la main ; ne pas s'embrasser.**
  - **Maintenir une distance de sécurité** d'un mètre avec les autres personnes dès lors que l'espace le permet.
- **Disposer de leur matériel personnel** : les prêts et échanges sont proscrits.
- **Entrer par l'accès défini et indiqué en début d'année scolaire.**

Pour plus de détails, consulter les protocoles ci-dessous :

[Annexe 1 protocole accès élèves étudiants personnels.pdf](#)

### 3 - Procédure de gestion d'une suspicion ou d'un cas de COVID

**Dès lors qu'un élève ou un étudiant présente des symptômes évocateurs de la COVID**, il est immédiatement mis à l'isolement à l'infirmierie avec un masque

**Les parents ou les responsables légaux sont immédiatement appelés** afin de venir chercher l'élève ou l'étudiant.

À son arrivée, il est rappelé au parent ou au responsable légal d'éviter tout contact et de prendre l'attache de son médecin traitant.

**L'élève ou l'étudiant ne pourra réintégrer le lycée qu'après avis** du médecin traitant, du médecin de la plateforme COVID-19, du médecin de l'éducation nationale ou sur attestation sur l'honneur du représentant légal.

**Les familles ou les responsables légaux peuvent être aidés dans ces démarches par les infirmières du lycée joignables au 02.38.79.56.10.**

**En cas de test COVID positif, prévenir le lycée qui informera les services académiques.** La conduite à tenir sera fonction des consignes des autorités sanitaires.

Dans le cas où un adulte de l'établissement est concerné, la procédure est identique. Si le retour à domicile n'est pas possible immédiatement, l'adulte est mis à l'isolement à l'infirmierie jusqu'à son départ du lycée.

### 4 - Détermination d'une organisation propre à assurer les mesures de distanciation et les gestes barrières

- **Entrées et sorties de l'établissement des élèves et des étudiants**
  - **Entrée et sortie par le 18 rue Emile Zola et le 19 ter rue Vignat.**
  - **Possibilité de sortie en dehors des horaires d'ouverture des grilles pour tous (élèves et étudiants) par le tourniquet du 18 rue Emile Zola.**
  
- **Entrées et sorties de l'établissement des personnels**

**Les personnels accèdent au lycée** par le 2bis rue Marcel Proust, par le parking Proust, par le parking commun avec le lycée Benjamin Franklin ou par les entrées des élèves et des étudiants.

**Les personnels utilisant le parking Proust doivent obligatoirement** passer par le passage entre le bâtiment G (Direction et Intendance) et le bâtiment A afin de se laver les mains, une fois leur véhicule garé.

- **Entrée et sortie des personnes extérieures à l'établissement**

**Les personnes extérieures au lycée** entrent et sortent obligatoirement par le 2 bis rue Marcel Proust.

- **Circulation dans les bâtiments et dans l'établissement**

**Dans les couloirs**, la circulation à droite est préconisée.

À l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, **une distanciation sociale d'un mètre doit être strictement respectée** dès lors que l'espace le permet.

**Concernant l'entrée et la sortie des bâtiments, les élèves et les étudiants doivent impérativement se répartir sur les différents points d'accès aux bâtiments et aux étages.** Cela est particulièrement important pour le bâtiment C : les élèves qui ont cours dans les salles de 0 à 5 entrent et sortent côté préau, les élèves qui ont cours dans les salles 6 à 12 entrent et sortent côté portail Vignat.

**À l'extérieur, des zones de récréation sont définies** : devant les bâtiments L et S pour les étudiants, devant les bâtiments A et C pour les élèves.

- **Fréquence du lavage des mains et mise à disposition de gel hydro alcoolique**

**Le lavage des mains doit être réalisé aussi souvent que possible et *a minima***, à l'arrivée dans l'établissement, à l'entrée dans la classe ou dans la salle d'étude ou de détente ou dans la salle d'examen, avant et après chaque repas, après le passage aux toilettes et avant de quitter l'établissement ou en arrivant au domicile

**À toutes les entrées**, les élèves, les étudiants, les personnels et les personnes extérieures auront la possibilité de se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique.

**Dans la mesure où il n'est pas possible d'associer une salle de classe à une classe, chaque élève et étudiants aura l'obligation de se laver les mains au gel hydro alcoolique à l'entrée dans la salle de classe.** À cet effet, du gel hydro alcoolique est mis à disposition dans chaque salle de classe.

- **Confinement**

**Dans le cadre du respect du confinement, seules les sorties dans le cadre de la pause méridienne et à la fin des cours sont autorisées.**

Des zones fumeurs sont délimitées au sein du lycée : devant le bâtiment L pour les étudiants, devant le bâtiment C pour les élèves. Au sein des ces zones, des espaces par niveau sont déterminés.

- **Ressources humaines**

**Des assistants d'éducation sont chargés de faire respecter les gestes barrières et le port du masque** aux entrées de l'établissement, dans l'établissement, devant les services et bureaux recevant de nombreuses personnes.

Plus généralement, **tous les personnels du lycée sont susceptibles d'intervenir afin de sensibiliser** les élèves, les étudiants et les personnes convoquées par le lycée au respect des gestes barrières et au port du masque

## 5 - Accès aux différents services de l'établissement

### • Restauration

**La restauration scolaire est ouverte** aux élèves, aux étudiants et aux personnels. **Le port du masque est obligatoire** en dehors de la prise des repas.

**À l'arrivée aux bornes de contrôle puis à la sortie de la salle de restauration**, le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire.

Afin d'éviter la multiplication des contacts, **des plateaux types sont préparés** :

- **Déjeuner et dîner** : une entrée, un laitage ou un fromage, un dessert, des couverts et serviette. Le plat chaud est donné au point chaud, le verre et le pain en fin de chaîne.

**Pour le petit déjeuner, le plateau comporte les couverts. Le pain, les céréales, les boissons chaudes et froides, le beurre et la confiture sont donnés par le personnel de restauration.**

**Les élèves et les étudiants se répartissent sur trois services** : de 11 heures 30 à 12 heures 15, de 12 heures 15 à 13 heures et de 13 heures à 13 heures 30.

**Au sein de la salle de restauration, des places sont condamnées** afin d'assurer une distanciation physique. Il appartient à chacun de ne pas déplacer les chaises et de respecter l'organisation de l'espace.

**Les tables sont désinfectées** régulièrement après chaque service.

Afin d'éviter d'atteindre la durée critique de contact sans masques entre les élèves, les étudiants et les personnels, **il est recommandé de manger en moins de quinze minutes.**

### • Hébergement

**L'internat est ouvert aux élèves et étudiants internes de l'établissement** sous réserve du respect des gestes barrières, du port du masque en dehors de la chambre et dans la chambre lorsque les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées.

Dans le cadre du confinement, **les étudiants mineurs et les élèves internes n'ont pas le droit de sortir** de l'établissement en dehors du week-end ou de leur retour en familles.

Outre le week-end et pour le retour en familles, **les étudiants internes majeurs ont l'autorisation de sortir jusqu'à 20 heures** les lundis, mardis, jeudis et vendredis, **21 heures**, le mercredi avec leur autorisation de déplacement.

**Le dimanche soir**, les entrées sont possibles jusqu'à minuit.

Les sorties de l'établissement se font dans le respect du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 concernant **l'autorisation de sortie dérogatoire**.

Plus généralement, les consignes telles qu'indiquées dans le protocole relatif à l'internat doivent être respectées.

[Annexe 2 protocole internat.pdf](#)

- **Centre de Documentation**

**Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) est ouvert au public.**

**À l'entrée et à la sortie du Centre de Documentation**, le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire.

- **Direction, services de vie scolaire, scolarité, intendance**

**Ces services sont** ouverts aux usagers et au public extérieur.

**Seules les personnes concernées sont autorisées à être dans le bureau.** L'attente se fait à l'extérieure du bureau en respectant les distances de sécurité.

- **Infirmierie**

**L'infirmierie est ouverte** aux élèves et aux étudiants.

**Devant l'entrée de l'infirmierie**, se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique puis appeler les infirmières via la sonnette "Urgence infirmierie" marquée d'une flèche rouge.

**Une fois l'autorisation de monter obtenue**, emprunter l'escalier menant à l'infirmierie sans toucher les poignées de porte et les rampes.

**En haut de l'escalier**, se laver les mains à l'eau et au savon (première porte à gauche) puis attendre d'être invité à entrer dans le poste de soin.

**En quittant l'infirmierie**, se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique et revenir vers le bâtiment A en respectant le sens de circulation indiqué par un fléchage.

- **Salles des personnels**

**Les salles des personnels sont ouvertes.**

**Le port du masque est obligatoire** dès lors que plus d'une personne se trouve dans la salle.

**Les utilisateurs ont l'obligation de se laver les mains en entrant et de désinfecter la zone qu'ils ont occupé en sortant.**

L'utilisation des équipements communs comme les micro-ondes ou les distributeurs de café est possible. **Un lavage des mains à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique et une désinfection des points de contact avant et après usage est obligatoire**

- **Cafétéria**

**La cafétéria est fermée.**

## 6 - Utilisation des équipements communs

**L'utilisation d'équipements communs** suppose de se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique avant et après utilisation et de désinfecter l'équipement avant et après utilisation :

- **Copieurs :**
  - **Avant utilisation**, se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique et désinfecter le pavé de commande à l'aide d'une lingette désinfectante.
  - **Après utilisation**, désinfecter le pavé de commande à l'aide d'une lingette désinfectante et se laver les main à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique.
- **Ordinateurs, téléphones communs, équipements communs:**
  - **Avant utilisation**, se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique, nettoyer le clavier, la souris, le téléphone ou l'équipement à l'aide des lingettes désinfectantes ou de spray désinfectant.
  - **Après utilisation**, nettoyer le clavier la souris, le téléphone ou l'équipement à l'aide des lingettes désinfectantes ou de spray désinfectant., puis se laver les mains au gel hydro-alcoolique.

## 7 - Entretien des locaux

- **Nettoyage, désinfection et aération des locaux occupés** (salles de classe, salles d'examen, bureaux,...) quotidiennement le matin ou le soir.
- **Aération des salles de classes, des salles d'examen et des différents espaces** au moins quinze minutes, à l'arrivée des élèves et des étudiants, à chaque intercour et pause méridienne.. Plus généralement, il est recommandé de laisser les fenêtres ouvertes dès lors que les condition météorologiques le permettent.

- **Nettoyage, désinfection et aération des sanitaires quotidiennement** le matin et à la pause méridienne.
- **Désinfection régulière des points de contact** notamment, poignets de porte, rampes d'escalier, interrupteurs, bouton d'ascenseurs...

Pour plus de détails, consulter le protocole :

[Annexe 3 protocole entretien locaux.pdf](#)

## 8 - Formation et Communication

- **Diffusion du protocole, des annexes et des plans de circulation** via Pronote, mail et site du lycée.
- **Mise en place d'un accueil des personnels, des élèves et des étudiants** : rappel des gestes barrières, présentation du protocole et plus particulièrement des plans de circulation.
- **Affichage des affiches rappelant les gestes barrières** dans les différents locaux de l'établissement.
- **Rappel des gestes barrières et de certains points du protocole sur les écrans** de diffusion du lycée.





## Annexe\_1

# Protocole d'accès des élèves, des étudiants, des personnels et des personnes extérieures au lycée Pothier

## COVID\_19

### 1 - Principes généraux :

- **Respect des gestes barrières :**
  - **Se laver les mains plusieurs fois par jour** à l'eau et au savon pendant trente secondes ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique.
  - **Tousser ou éternuer dans son coude.**
  - **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** ; le jeter immédiatement à la poubelle et se laver les mains à nouveau.
  - **Eviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche.
  - **Ne pas se serrer la main ; ne pas s'embrasser.**
  - **Maintenir une distance de sécurité** d'un mètre avec les autres personnes dès lors que l'espace le permet.

### 2 - Avant de se rendre au lycée :

- **Prendre sa température** : si la température est supérieure ou égale à 37,8 °C, **rester chez soi.**
- Informer l'établissement et son médecin traitant.
- **En cas de COVID**, prévenir le lycée.

### 3 - En arrivant au lycée :

- **Se laver les mains** avec du savon selon la procédure ci-dessus ou à défaut avec du gel hydro-alcoolique.

### 4 - Dans le lycée :

- **Appliquer les gestes barrières** tels que décrits ci-dessus.
- **Porter un masque "grand public" : obligatoire à l'intérieur des bâtiments** dès lors que deux ou plusieurs personnes sont dans le même espace, **obligatoire à l'extérieur des bâtiments.**
- Dans le cas où l'ordinateur est partagé, **désinfecter le clavier et la souris avant et après usage.**
- **Identifier son matériel et ne pas se le prêter.**
- **Avant de toucher et après avoir touché du matériel ou des objets manipulés par des personnes successivement**, se laver les mains.

## 5 - En quittant le lycée :

- **Se laver les mains** avec du savon selon la procédure ci-dessus ou à défaut avec du gel hydro-alcoolique.



## Annexe\_2

### Fonctionnement de l'internat

### COVID\_19

#### 1 - Accès à l'internat et modalités

- **À destination des élèves et des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles internes** du lycée Pothier.
- Dans le cadre du confinement, **les étudiants mineurs et les élèves internes n'ont pas le droit de sortir** de l'établissement en dehors du week-end ou de leur retour en familles.
- Outre le week-end et pour le retour en familles, **les étudiants internes majeurs ont l'autorisation de sortir jusqu'à 20 heures**, les lundis, mardis, jeudi et vendredi, **21 heures** le mercredi avec leur autorisation de déplacement.
- **Le dimanche soir**, les entrées sont possibles jusqu'à minuit.
- Les sorties de l'établissement se font dans le respect du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 concernant **l'autorisation de sortie dérogatoire**.
- **Respect des gestes barrières :**
  - **Se laver les mains plusieurs fois par jour** à l'eau et au savon pendant trente secondes ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique.
  - **Tousser ou éternuer dans son coude.**
  - **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** ; le jeter immédiatement à la poubelle et se laver les mains à nouveau.
  - **Eviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche.
  - **Ne pas se serrer la main ; ne pas s'embrasser.**
  - **Maintenir une distance de sécurité** d'un mètre avec les autres personnes.
- **Port du masque obligatoire** à l'extérieur de la chambre et à l'intérieur dès lors que la distance de sécurité ne peut pas être respectée.
- **Obligation d'apporter gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes et/ou spray désinfectant** pour l'entretien des surfaces des chambres chez les garçons et les filles, des douches, chez les fille.

## 2 - Organisation

- **À l'entrée de l'internat, lavage des mains obligatoire** avec le gel hydro-alcoolique.
- **À l'intérieur des chambres**, veiller à respecter la distance de sécurité.
- **Avant et après usage des parties communes (sanitaires, douches...)**, se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique.
- **Le matin, avant de quitter la chambre, ouvrir les fenêtres** pour procéder à son aération. **Le soir, avant de se rendre à la restauration, puis avant l'extinction des lumières**, procéder de la même façon
- **Mise en place d'une information spécifique** sur le respect des gestes barrières et la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.
- **L'usage des équipements communs mis à disposition le week-end (four micro-onde, frigidaire...)** est strictement encadré :
  - **Port du masque obligatoire à l'intérieur de la cafétéria et des kitchenettes** hors prise de repas.
  - **Nettoyage des mains** à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique avant et après usage des équipements communs.
  - **Désinfection des points de contact** des équipements communs avant et après usage.



## Annexe\_3

### Entretien des locaux

### COVID\_19

#### 1 - Bureaux et salles de classe

- **Aération des pièces**, quinze minutes minimum à l'arrivée des élèves et des étudiants, à chaque intercourts et pause méridienne.
- **Balayage en utilisant les gazes**. L'utilisation de l'aspirateur n'est pas autorisée.
- **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (mobilier, sol, surfaces verticales, poignées de portes et de fenêtres) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476, en pulvérisation pour les claviers d'ordinateur.
- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (poignées de porte, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Réaliser le nettoyage** en commençant par les zones les plus propres et en terminant par les zones les plus sales.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.

#### 2 - Circulations : couloirs et escaliers

- **Aération**, quinze minutes minimum plusieurs fois par jour.
- **Balayage en utilisant les gazes**. L'utilisation de l'aspirateur n'est pas autorisée.
- **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (sol, surfaces verticales, rampes d'escalier, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur ) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (rampes d'escaliers, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur) plusieurs fois par jour.
- **Réaliser le nettoyage** en commençant par les zones les plus propres et en terminant par les zones les plus sales.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.

#### 3 - Sanitaires

- **Aération** de quinze minutes minimum plusieurs fois par jour.
- **Lavage et désinfection** des sols, surfaces verticales, toilettes, urinoirs, chasses d'eau, lavabos, robinets, loquets, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs.

- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (chasses d'eau assises de toilettes, lavabos, robinets, loquets, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.
- **Lavage et désinfection des poubelles.**
- **Vérification régulière et réapprovisionnement** des distributeurs de savon et de papier.

#### 4 - Internat

- **Pour l'ensemble des locaux, aération** de quinze minutes minimum plusieurs fois par jour.
- **Chambres : nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (meublé, sol, surfaces verticales, poignées de portes et de fenêtres) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
- **Douches et lavabos : Lavage et désinfection** des sols, surfaces verticales (panneaux de douche), lavabos, robinets, poignées de portes.
- **Sanitaires :**
  - **Lavage et désinfection** des sols, surfaces verticales, toilettes, chasses d'eau, lavabos, robinets, loquets, poignées de porte, interrupteurs.
  - **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (chasses d'eau, assises de toilettes, lavabos, robinets, loquets, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Circulations :**
  - **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (sol, surfaces verticales, rampes d'escalier, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
  - **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (rampes d'escaliers, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.

#### 5 - Restauration scolaire

- **Aération** de quinze minutes minimum toutes les deux heures, toutes les heures durant le service.
- **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (meublé, sol, surfaces verticales, poignées de portes et de fenêtres, self) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** plusieurs fois par jour et à minima après chaque utilisation.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.



**Annexe\_4**  
**CONSIGNES TRAVAUX PRATIQUES**  
**COVID\_19**

**Afin d'éviter la transmission de la COVID\_19 durant la réalisation de travaux pratiques, il est impératif de suivre les consignes suivantes :**

- 1. Se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 30 secondes en entrant dans la salle.**
- 2. Nettoyer le clavier, la souris et l'équipement commun à l'aide de papier essuie-tout imbibé de spray désinfectant en début de séance.**
- 3. Se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 30 secondes régulièrement durant la séance.**
- 4. Se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 30 secondes en sortant de la salle.**

**Pour mémoire, le port du masque est obligatoire.**

**N'oubliez pas qu'en respectant ces consignes, vous assurez votre sécurité et celle des autres.**



**Annexe\_5**  
**PROTOCOLE SECTION SPORTIVE ARBITRES**  
**COVID\_19**

- **Les élèves de la Section Sportive Arbitres des lycées Pothier et Benjamin Franklin se déplacent, sur les différentes installations**, accompagnés par un des adultes intervenants sur celle-ci. (Monsieur Dignac, Madame Gaubert professeurs EPS des établissements, Madame Dumery, Monsieur Pelletier, intervenants Comité) afin de faire respecter les gestes barrières.
- **Les élèves se lavent les mains dès l'entrée de l'installation** (salle de cours, gymnase...)
- Le port du masque est **obligatoire** pour toute personne **ne pratiquant pas une activité physique**.
- Un élève pratiquant un **exercice physique non collectif**, ainsi qu'un élève qui doit **utiliser son sifflet personnel** sera autorisé à retirer son masque en respectant les règles de distanciation.
- **Les ballons seront désinfectés** avant chaque utilisation et régulièrement pendant la séance.